

## LETTRE D'INFORMATION

**Dictée de comptes rendus médicaux par reconnaissance vocale utilisant l'intelligence artificielle**

<b>Responsable de traitement :</b> CHU de Rennes <i>représenté par son représentant légal en exercice</i> Hôpital de Pontchaillou 2 rue Henri le Guilloux 35 033 Rennes Cedex 9	<b>Délégué à la Protection des Données :</b> <a href="mailto:dpo@chu-rennes.fr">dpo@chu-rennes.fr</a> DPO – CHU de Rennes - Hôpital de Pontchaillou 2 rue Henri le Guilloux - 35 033 Rennes Cedex 9
--	--

**Ce document est destiné au patient / au professionnel de santé concerné.**

Madame, Monsieur,

Le CHU de Rennes est responsable de traitement au sens du Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD », d'une solution de **dictée de comptes rendus médicaux par reconnaissance vocale utilisant l'intelligence artificielle**. Le CHU de Rennes en détermine la finalité et les moyens sur une **base légale d'intérêt légitime**. En regard des bénéfices attendus, les risques portant sur les données à caractère personnel des personnes concernées par la solution ont été réduits et rendus acceptables grâce à un encadrement contractuel, une sécurité informatique et des modalités pratiques d'utilisation jugés adaptés. Il n'existe pas de risque concernant la qualité du document versé au dossier médical du patient en raison de la vérification, correction puis validation du contenu de chaque compte rendu par des professionnels après l'aide apportée par l'outil d'intelligence artificielle. **En aucun cas, la décision humaine d'un professionnel de santé n'est remplacée par un dispositif d'intelligence artificielle.**

**La finalité** de cette solution, « Dragon Medical One » de Nuance Communications - société Microsoft, est de **produire des comptes rendus médicaux par reconnaissance vocale et d'en restituer le contenu dans des documents textes**.

Chacun texte est ensuite révisé par le secrétariat médical du professionnel et vérifié, corrigé, validé puis signé par le professionnel de santé qui a dicté le compte rendu à voix haute. Une mention indique l'usage d'une intelligence artificielle sur la version définitive des comptes rendus ensuite versés au Dossier Médical du patient. A la suite d'une évolution de la solution, des sous-finalités ont été mises à disposition par le fournisseur de la solution, sous-traitant du CHU de Rennes pour :

- L'amélioration des profils vocaux (entraînement des données de profils d'enregistrement et enrichissement grâce aux algorithmes développés sur d'autres profils) ;
- La mutualisation des licences de la solution dans les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

**La solution mise à jour est hébergée dans le cloud AZUR et exploitée en dehors du CHU de Rennes** (en « mode SaaS ») **par Nuance Communications - société Microsoft**. L'utilisation du service de reconnaissance vocale avec intelligence artificielle, externalisé, nécessite le stockage des enregistrements.

**Les données traitées sont constituées de :**

- **La voix et des éléments d'identité du professionnel de santé** du CHU de Rennes ou d'un établissement du GHT. Il s'agit d'une donnée personnelle identifiante obtenue directement auprès du professionnel de santé ;
- **Les données de santé et des éléments d'identité du patient** du CHU de Rennes ou d'un établissement du GHT strictement nécessaires à la rédaction du compte-rendu. Ces données seront dé-identifiées lors de la dictée, dans la mesure où cette démarche ne compromet pas la qualité du compte rendu. Une fois le texte proposé par la solution, le secrétariat médical de l'équipe de soin ajoute un en-tête à l'identité du patient. Ces informations peuvent être dictées en présence du patient ou à l'issue de sa consultation ou de son hospitalisation.

**Les destinataires des « données son » (voix)** portant des informations de santé, dé-identifiées dès lors que le professionnel l'estime possible, sont externes à l'établissement de santé. Il s'agit de Nuance Communications – société Microsoft et de ses sous-traitants. Le traitement des données à caractère personnel sera effectué en France, Autriche, Espagne, Pays-Bas, Roumanie, Belgique, Etats-Unis et Inde. Les états européens sont régis par le RGPD (UE 2016/679) et les autres répondent à un niveau adéquat de sécurité intégrant l'obligation d'exécuter les Clauses Contractuelles types de l'Union Européenne.

**Les destinataires des comptes rendus** proposés par la solution sont internes à l'établissement de santé les ayant produits ; secrétariats médicaux de l'équipe de soins pour mise en forme et ajout d'un en-tête, du professionnel ayant dicté pour correction, validation et signature du compte rendu et de la Direction des Finances et des Systèmes D'Information du CHU de Rennes pour assurer le support utilisateurs.

**Les données « son » sont conservées** par le sous-traitant, **dans le cloud Azure** de Microsoft, **n'excédant pas 3 ans**, la durée nécessaire à la production d'un texte et à satisfaire aux sous-finalités. Après la signature du professionnel, **les « données texte »** sous forme de comptes rendus seront versés dans le dossier médical du patient puis conservés pendant la durée imposée par la législation en vigueur au CHU de Rennes / à l'établissement de santé du GHT.

#### **Les droits des personnes concernées :**

La solution constitue l'outil de dictée de comptes rendus mis à disposition par le CHU de Rennes / l'établissement du GHT. Par conséquent :

- L'exercice du droit d'opposition des professionnels de santé les prive de la solution pour satisfaire à leurs obligations de compte rendu médical et à leurs obligations administratives imposées par la réglementation en vigueur.
- L'usage de la solution est attaché aux pratiques des équipes de soins CHU de Rennes / l'établissement du GHT. Le choix par un patient de prise en charge par ces équipes constitue l'abandon du droit d'opposition.

Les professionnels utilisateurs du CHU de Rennes ou d'un établissement du GHT disposent des droits qui s'exercent, dans le respect de la réglementation en vigueur et de leurs obligations, sur les « données texte » produites par la solution. Leurs droits d'accès, rectification, effacement, limitation, vis-à-vis des données les concernant, sont inhérents aux conditions d'utilisation de la solution ; de dictée et de correction du texte proposé. Les patients du CHU de Rennes ou d'un établissement du GHT disposent des droits qui s'exercent sur les « données texte » produites par la solution corrigées, signées et versées au dossier médical qui rejoignent celles des données de leur dossier médical ; le droit de demander au responsable du traitement :

- L'accès aux données à caractère personnel,
- La rectification ou l'effacement de celles-ci,
- La limitation du traitement relatif à la personne concernée.

Vis-à-vis des « données son », une suppression peut être demandée par les personnes concernées.

L'ensemble des droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données du CHU de Rennes ([dpo@chu-rennes.fr](mailto:dpo@chu-rennes.fr)) **ou auprès du contact médical.**

Pour toute réclamation relative au traitement de vos données de santé, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (<https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>).

#### **...En savoir plus : La reconnaissance vocale, c'est quoi ?**

**La reconnaissance vocale consiste en l'analyse de la voix humaine, afin de la transformer en texte. Tout passe par la voix, qui est identifiée puis captée en fréquences sonores (voice-to-text). Vient ensuite l'analyse de ces fichiers sonores, par les technologies informatiques (comme le deep-learning) liées à l'intelligence artificielle.**

**Les données sont traduites en langage humain par le logiciel de reconnaissance vocale. Afin de résoudre les problèmes de syntaxe et de compréhension, il est préférable d'utiliser la technologie de l'intelligence artificielle (IA), et notamment le natural language understanding. L'utilisation consécutive du voice-to-text, du deep learning et du langage understanding permet d'obtenir une traduction optimale de la voix en données interprétables par la machine, et à partir desquelles cette dernière pourra ensuite apporter une réponse adéquate. La reconnaissance vocale est devenue omniprésente de nos jours, sur nos ordinateurs ou nos mobiles, avec des assistants personnels intelligents.**